



Chennevières
sur Marne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 6 Janvier 2011, s'est réuni à 20H 00 sous la Présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLE, Maire
Mme LALY, M. GROUZELLE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRE, Mme GONZALEZ,
M. JARJANETTE, Mme BREART, Maires-Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA,
Mme MAGGI, M. STHOREZ, M. CORTEZ, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, M. DJEBARA,
Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Mme REILHE, pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE
Mme PARREIRA, pouvoir à Mme LALY
M. BOUSLAMA, pouvoir à Mme SCHNEIDER
Mme DANIEL, pouvoir à M. AURIOL
Mme BINAGHI, pouvoir à M. MINEO

ETAIT EXCUSEE

Mme PERRU

ETAIENTS ABSENTS

Mme MACHADO
Mme BORDUY
Mme LERFEL
M. GHOUALI



Secrétaire de Séance :

Madame Annie PELLET-SCHIFFRINE a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un rapport exposant :

- ✓ le contexte National
- ✓ les résultats prévisionnels de l'exercice 2010
- ✓ les orientations budgétaires pour l'exercice 2011

Une présentation financière de la collectivité au regard du contexte macroéconomique et des conséquences de la loi des finances pour 2011, est effectuée, dans différents échelons territoriaux (Etat, Intercommunalité, Commune).

Les premières données financières en matière de dépenses et de recettes sont présentées (en fonctionnement et en investissement).

Le débat s'instaure entre les membres du Conseil Municipal. Ce débat constitue le stade préliminaire au vote du Budget Primitif qui interviendra lors d'une prochaine réunion publique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2011.

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

✓ AIDES AUX VACANCES ENFANTS (A.V.E)

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

La convention de partenariat proposée par la C.A.F. du Val de Marne a pour objet de préciser les termes de l'offre de service de part et d'autre, et de permettre l'accueil avec hébergement des enfants et des adolescents durant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Elle vise également à régir les relations financières entre les organisateurs de séjours et la C.A.F., dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Ave, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, intitulée Aides aux Vacances Enfants à compter du 1^{er} Janvier 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document à intervenir.

3 – APPROBATION DES TERMES DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE 0 A 4 ANS

CONVENTIONS N°200100105 MULTI-ACCUEIL JEAN DEPLUS, N°200100106 MULTI-ACCUEIL

LA COCCINELLE ET N°200100107 CRECHE FAMILIALE

✓ PERIODE 2011-2013

Rapporteur : Madame SCHNEIDER, Maire-Adjoint

Les conventions n°200100105, 200100106 et 200100107 avec la Caisse d'Allocations Familiales, définissent les modalités de versement de prestations et les conditions de leur attribution, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE les termes des conventions n°200100105 multi-accueil Jean Deplus, n°200100106 multi-accueil la Coccinelle et n°200100107 crèche familiale, relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 4 ans, pour la période 2011-2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions précitées et tout document à intervenir.

4 – DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur HAEMMERLE, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, comme suit :

Décision Municipale n°123/10 du 15 novembre 2010

Contrat de prestation de service avec la Poste concernant l'envoi d'Ecopli et de Lettres prioritaires en nombre.

Décision Municipale n°124/10 du 1^{er} décembre 2010

A.L.S.H. - Remboursement de somme trop perçue.

Décision Municipale n°125/10 du 7 décembre 2010

Convention de prestations de services concernant le gardiennage de la patinoire de plein air avec la Société ARTES Consultant et associés.

Décision Municipale n°126/10 du 7 décembre 2010

Contrat de maintenance du photocopieur Triumph Adler DG 2120 équipé – n° de série AGJ3113291 situé aux services techniques.

Décision Municipale n°127/10 du 7 décembre 2010

Contrat de maintenance du photocopieur Triumph Adler DC 2120 équipé – n° de série AGJ2113292 situé au Service Municipal de la Jeunesse.

Décision Municipale n°128/10 du 9 décembre 2010

A.L.S.H. – Remboursement de somme trop perçue.

Décision Municipale n°129/10 du 14 décembre 2010

Contrat de prestations de service avec la Poste relatif à l'envoi de plis DESTINEO esprit libre.

Décision Municipale n°130/10 du 24 décembre 2010

Contrat n°0073-C-13122010 avec la Société ETYSSA, relatif au service de mise en relation des habitants.



Décision Municipale n°131/10 du 24 décembre 2010

Convention portant adhésion au service de médecine professionnelle et préventive au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (C.I.G.).

Décision Municipale n°132/10 du 24 décembre 2010

Convention portant adhésion au service de prévention hygiène et sécurité du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (C.I.G.).

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.



B. HAEMMERLE
Maire

Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com

